



République et canton de Genève

Commune de Collex-Bossy

Dans sa séance ordinaire du 15 avril 2025, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Délibération pour un crédit d'étude destiné à la rénovation de la laiterie de Bossy d'un montant de Fr 185'000 TTC

Vu la délibération 8/2020 ouvrant un crédit total d'investissement de Fr. 696'000.- (six cent nonante six mille francs), frais d'acte et autres droits inclus, pour l'acquisition de la parcelle N° 43 de la commune de Collex-Bossy, sise à la route d'Ornex 14 et dénommé « Laiterie de Bossy »

Vu la résolution 2/2022 au sujet de l'affectation de la Laiterie de Bossy présentée par la commission ad hoc « Laiterie »

Vu le devis établi par le bureau Pellacani et Romanens architectes le 5 juin 2024,

Vu le rapport des commissions ad hoc Laiterie et finances du 8 avril 2025,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,
le conseil municipal

DECIDE

par 8 oui, 0 non et 1 abstention

1. De procéder à une étude pour la rénovation du bâtiment « laiterie de Bossy ».
2. D'ouvrir au maire un crédit de Fr 185'000 destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence Fr 185'000 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Affichage le : 17 avril 2025

Délai référendaire le : 16 juin 2025:

Dorothea Noll, Présidente du Conseil municipal

